



# Bureau du Conseil privé

Budget des dépenses  
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-58

ISBN 0-660-61186-4

# **Bureau du Conseil privé**

**Budget des dépenses pour 2000-2001**

**Rapport sur les plans et les priorités**

---

Le très honorable Jean Chrétien  
Premier ministre du Canada

## Table des matières

I	MESSAGES .....	3
	A. <i>Message du Premier ministre</i> .....	3
	B. <i>Déclaration de la direction</i> .....	4
II	VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE .....	5
	A. <i>Mandat, rôles et responsabilités</i> .....	5
	B. <i>Objectif du ministère</i> .....	8
	C. <i>Facteurs externes influant sur le ministère</i> .....	8
	D. <i>Dépenses prévues du ministère</i> .....	9
III	PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES .....	10
	<i>Secteur d'activité 1 : Cabinet du Premier ministre</i> .....	11
	<i>Secteur d'activité 2 : Cabinets de ministres</i> .....	12
	<i>Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé</i> .....	13
	<i>Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres</i> .....	19
	<i>Secteur d'activité 5 : Services ministériels</i> .....	24
IV	INITIATIVES HORIZONTALES .....	27
V	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS .....	28
VI	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	32
	INDEX .....	33

## I MESSAGES

### A. *Message du Premier ministre*

En ce début de siècle, les Canadiens peuvent être fiers des réalisations de leur pays. Nous possédons une économie dynamique, une société forte et démocratique, ainsi qu'un esprit communautaire développé. Les possibilités d'expansion et les choix offerts aux Canadiens sont plus nombreux. Nous nous sommes taillé au sein de la communauté internationale une réputation enviable du fait de notre qualité de vie.

Pour s'assurer que le Canada demeure fort et uni et qu'il reste l'un des pays où il fait le mieux vivre au monde, le gouvernement est résolu à continuer de bâtir sur les fondations solides érigées au cours des cent dernières années.

À cet égard, dans le discours du Trône prononcé à l'automne 1999, nous avons annoncé une stratégie globale qui vise à augmenter encore plus la qualité de vie de tous les Canadiens :

- en voyant à l'épanouissement de nos enfants et de nos jeunes;
- en créant une économie solide et dynamique;
- en améliorant la santé et la qualité des soins offerts aux citoyens;
- en assurant la qualité de notre environnement;
- en bâtissant des collectivités plus fortes;
- en renforçant les relations avec les peuples autochtones;
- en élargissant le rôle du Canada dans le monde.

Pour réaliser cet objectif ambitieux, il faudra que tous les intervenants de la société canadienne mettent l'épaule à la roue.

De mon côté, je continuerai à suivre les conseils du Bureau du Conseil privé. Je suis convaincu que la fonction publique du Canada poursuivra son bon travail en offrant aux citoyens des services et des programmes de qualité.

Je suis heureux de vous présenter le Rapport des plans et priorités de 2000-2001 pour le BCP, qui met en évidence ses objectifs stratégiques et qui indique pour chaque secteur d'activité les plans devant permettre d'atteindre ces objectifs.

## ***B. Déclaration de la direction***

### ***Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001***

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001 (RPP) du Bureau du Conseil Privé.

À ma connaissance, les renseignements :

- C décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
- C sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- C sont complets et exacts;
- C sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

---

Mel Cappe  
Greffier du Conseil privé et  
secrétaire du Cabinet  
Mars 2000

## II VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

### A. Mandat, rôles et responsabilités

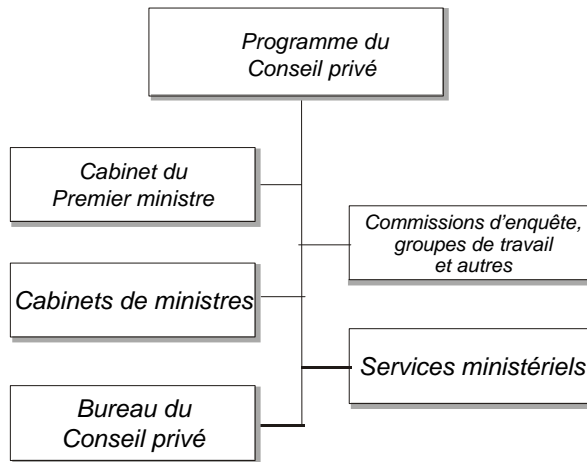
Le Conseil privé de la Reine pour le Canada a été constitué en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* dans le but d'aider et de conseiller le gouverneur général, représentant de la Reine au Canada. Le Cabinet, qui agit officiellement comme Conseil privé, joue donc ce rôle.

La création du Bureau du Conseil privé (BCP) remonte à la Confédération. En tant que ministère du Premier ministre, le BCP conseille ce dernier, en toute impartialité, sur les priorités et les politiques du gouvernement, ainsi que sur son organisation et ses relations avec le Parlement, les provinces et les autres institutions. Le BCP conseille également le Premier ministre sur la répartition des responsabilités entre les ministres, sur les nominations de sous-ministres et sur des dossiers spéciaux comme la sécurité nationale. Le BCP joue en outre le rôle de secrétariat du Cabinet et de différents comités.

Depuis 1867, le sous-ministre du Premier ministre porte le titre de greffier du Conseil privé. En 1940, on lui ajoute celui de secrétaire du Cabinet. En 1992, à la suite de modifications à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, celui-ci se voit conférer un troisième titre, celui de chef de la fonction publique, et la responsabilité de veiller à la qualité du travail des fonctionnaires.

Le programme du ministère, intitulé Programme du Conseil privé, comprend cinq secteurs d'activité : le Cabinet du Premier ministre; les cabinets de ministres; le Bureau du Conseil privé; les commissions d'enquête, groupes de travail et autres; les services ministériels (voir figure 1).

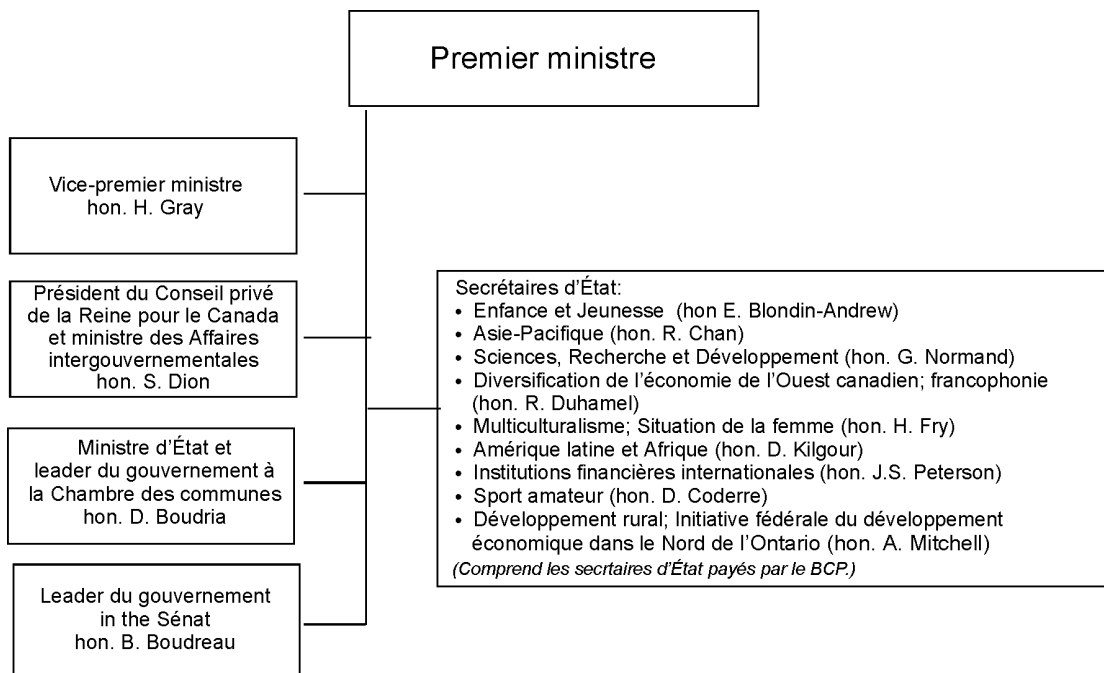
**Figure 1 : Structure du programme**



Le secteur d'activité **Cabinet du Premier ministre** est dirigé par le directeur du cabinet.

Le secteur d'activité **Cabinets de ministres** comprend 4 cabinets de ministres (voir figure 2). Chaque ministre dispose d'un adjoint exécutif chargé de la gestion de son cabinet.

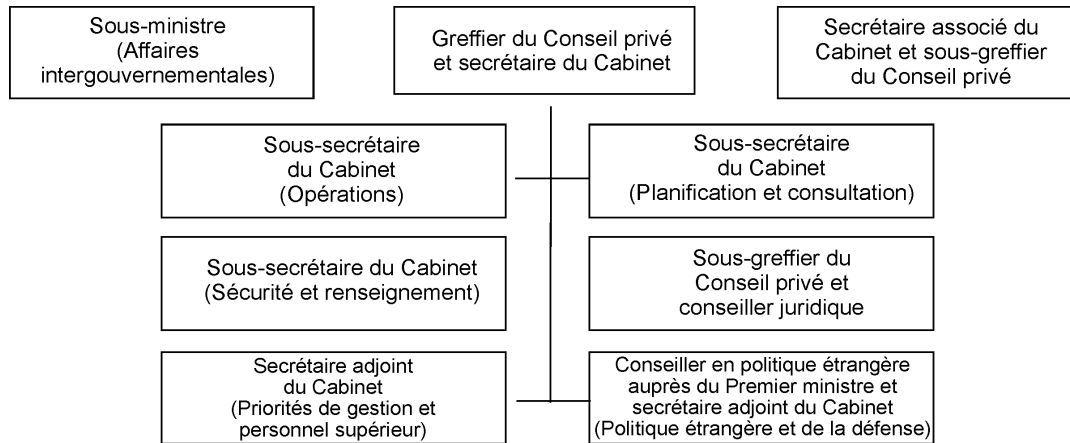
**Figure 2 : Organigramme du secteur d'activité – Cabinets de ministres**





Le secteur d'activité **Bureau du Conseil Privé** constitue l'aspect central du Programme du Conseil privé (voir figure 3). Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet rend compte de la gestion de ce secteur d'activité au Premier ministre.

**Figure 3 : Organigramme du secteur d'activité – Bureau du Conseil privé**



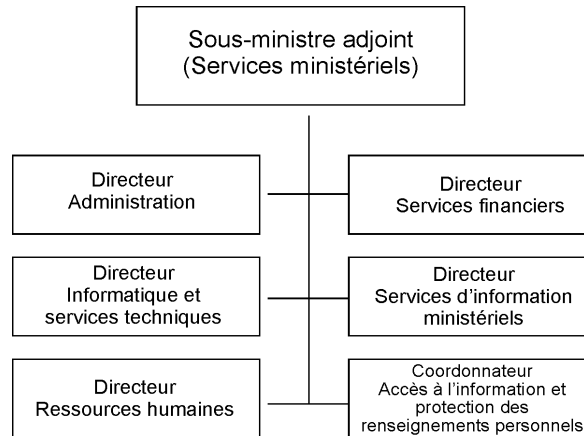
Pour l'heure, le secteur d'activité Commission d'enquête, groupes de travail et autres est constitué de la Commission sur les revendications particulières des Indiens et du Projet de recherche sur les politiques.

La Commission sur les revendications particulières des Indiens a été créée en vertu du décret C.P. 1991-1329, daté du 15 juillet 1991. Son mandat a été modifié conformément au décret C.P. 1992-1730 du 17 juillet 1992. Deux personnes coprésident cette commission d'enquête et sont responsables de son administration.

Créé à l'été 1997, le Projet de recherche sur les politiques a pour objet de faciliter la mise en place d'une base de connaissances devant permettre d'aborder les questions de plus en plus complexes et aux ramifications de plus en plus nombreuses qui se présenteront au Canada et aux Canadiens. Le soutien administratif nécessaire lui vient du Bureau du Conseil privé. Un comité directeur coprésidé par deux sous-ministres en assure la coordination.

Le secteur d'activité **Services ministériels** comprend l'Administration, les Services financiers, l'Informatique et les services techniques, les Services d'information, les Ressources humaines et l'Accès à l'information/Protection des renseignements personnels (voir figure 4). Le sous-ministre adjoint des Services ministériels dirige ce secteur.

**Figure 4 : Organigramme du secteur d'activité – Services ministériels**



### ***B. Objectif du ministère***

L'objectif stratégique du Bureau du Conseil privé consiste à assurer le bon fonctionnement du mécanisme central de prise de décision du gouvernement et à le soutenir.

### ***C. Facteurs externes influant sur le ministère***

Le Bureau du Conseil privé est un organisme gouvernemental unique en ce sens qu'il sert en même temps de secrétariat du Cabinet et de conseiller du Premier ministre pour un large éventail de questions stratégiques et opérationnelles et pour la gestion de la fédération. Dans l'accomplissement de ces tâches, le BCP doit prendre en considération une multitude d'éléments stratégiques et de facteurs externes.

Plus important que tout, le BCP doit fournir des conseils éclairés et non partisans au Premier ministre et au Cabinet. Il doit donc respecter les priorités des Canadiens lorsqu'il effectue des analyses stratégiques et qu'il fait des recommandations. Cela implique aussi que le BCP doit pouvoir concilier des intérêts divers et parfois conflictuels.

Le nouveau marché international offre au Canada une occasion en or de créer plus d'emplois, d'augmenter sa croissance et d'accroître son importance dans l'échiquier mondial. Le BCP doit donc continuer à fournir des conseils judicieux et opportuns sur les questions régionales et nationales ainsi que sur les questions internationales qui touchent le pays.

Pour étudier ces dossiers, pour évaluer leurs répercussions possibles et pour conseiller le Premier ministre et le Cabinet, le BCP collabore étroitement avec les autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les secteurs privé et bénévole.

### *D. Dépenses prévues du ministère*

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	<b>Dépenses prévues 2000-2001</b>	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	81 603	<b>95 035</b>	93 234	85 980
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)				
Moins : Recettes disponibles				
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	<b>81 603</b>	<b>95 035</b>	<b>93 234</b>	<b>85 980</b>
Rajustements**	7 921			
<b>Dépenses prévues nettes</b>	<b>89 524 *</b>	<b>95 035</b>	<b>93 234</b>	<b>85 980</b>
Moins : Recettes non disponibles	500	525	525	525
Plus : Coût des services reçus sans frais	8 969	7 837	7 827	7 622
<b>Coût net du programme</b>	<b>97 993</b>	<b>102 347</b>	<b>100 536</b>	<b>93 077</b>
<b>Équivalents temps plein</b>	<b>746</b>	<b>792</b>	<b>792</b>	<b>752</b>
* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.				
** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et des initiatives du Budget.				

### **III PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES**

La présente section explique les résultats précis que nous nous attendons à obtenir dans le cadre du Programme du Conseil privé pour la période visée, la stratégie que nous prévoyons utiliser, ainsi que les coûts qui y seront associés.

Même si l'information est présentée par secteur d'activité, son niveau et sa portée varient en fonction de la nature même des secteurs.

Les renseignements clés de cette section seront regroupés dans deux secteurs d'activité : le Bureau du Conseil privé et les Services ministériels, qui représentent les deux composantes principales du Programme.

## *Secteur d'activité 1 : Cabinet du Premier ministre*

### **A. Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)**

Prévisions de dépenses 1999-2000 *	<b>Dépenses prévues 2000-2001</b>	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
6 801 \$	<b>6 901 \$</b>	6 902 \$	6 902 \$
85 ETP	<b>85 ETP</b>	85 ETP	85 ETP

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

### **B. Objectif du secteur d'activité**

Fournir des services de soutien, de l'information et des conseils au Premier ministre.

### **C. Description du secteur d'activité**

Le secteur d'activité Cabinet du Premier ministre donne des conseils, communique des renseignements et dispense des services spéciaux afin d'appuyer le Premier ministre en tant que chef du gouvernement et président du Cabinet; cela comprend notamment les services de liaison avec d'autres ministres, la gestion ponctuelle, les communications gouvernementales, la planification et la mise en pratique des activités de représentation du Canada sur la scène internationale, et le soutien relatif à certaines responsabilités politiques dont les relations avec le caucus.

Les coûts de fonctionnement des résidences officielles du Premier ministre relèvent aussi de ce secteur d'activité. Toutefois, la Commission de la capitale nationale se charge de l'ameublement, de l'entretien, du chauffage et de la réparation de ces résidences.

## *Secteur d'activité 2 : Cabinets de ministres*

### **A. Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)**

Prévisions de dépenses 1999-2000 *	<b>Dépenses prévues 2000-2001</b>	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
8 393 \$	<b>8 481 \$</b>	8 342 \$	8 342 \$
82 ETP	<b>82 ETP</b>	82 ETP	82 ETP

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

### **B. Objectif du secteur d'activité**

Fournir des services de soutien, de l'information et des conseils au vice-premier ministre, au président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, au ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes et au leader du gouvernement au Sénat.

### **C. Description du secteur d'activité**

Le secteur d'activité Cabinets de ministres s'occupe de l'administration des cabinets de ministres (voir figure 2) en offrant des services de soutien et des conseils à ces ministres et en leur communiquant les renseignements pertinents. En outre, sont reliés à ce secteur d'activité les salaires et allocations des secrétaires d'État qui aident les ministres du Cabinet à assumer leurs responsabilités. Les budgets de fonctionnement des cabinets de ces secrétaires d'État sont inclus dans le budget des ministères concernés.

### ***Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé***

#### **A. Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)**

Prévisions de dépenses 1999-2000 *	<b>Dépenses prévues 2000-2001</b>	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
43 450 \$	<b>45 057 \$</b>	43 294 \$	35 940 \$
379 ETP	<b>401 ETP</b>	401 ETP	361 ETP

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

#### **B. Objectif du secteur d'activité**

Seconder le Premier ministre et le Cabinet dans leurs efforts pour assurer la bonne marche du processus décisionnel central, et offrir au Premier ministre les conseils et l'information dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions de chef du gouvernement et de président du Cabinet. Cela signifie également que ce secteur d'activité fournit le soutien nécessaire aux quatre ministres du Programme du Conseil privé, ainsi qu'au ministre désigné comme Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

#### **C. Description du secteur d'activité**

Les responsabilités globales du secteur d'activité Bureau du Conseil privé (voir la figure 4 pour la structure organisationnelle) peuvent se résumer de la façon suivante :

- C assurer la prestation des services de soutien et de conseils au Premier ministre en ce qui concerne son rôle de chef du gouvernement et de conseiller de la Couronne;
- C coordonner la préparation et la diffusion du matériel dont ont besoin le Premier ministre ainsi que les présidents et les membres des comités pour les réunions du Cabinet et des comités du Cabinet;
- C servir de liaison avec les ministères et organismes gouvernementaux concernant les dossiers du Cabinet et d'autres sujets importants pour le Premier ministre et le gouvernement;
- C assurer la prestation de services de soutien et de conseils au Premier ministre au sujet de ses prérogatives et de ses responsabilités à l'égard de l'organisation du gouvernement du Canada, d'une part, et des recommandations qu'il doit faire au gouverneur en conseil sur les nominations de haut niveau, d'autre part;

### ***Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé (suite)***

#### **C. Description du secteur d'activité**

- C donner des conseils au Premier ministre sur les questions concernant la sécurité nationale et le renseignement de sécurité.

Le Bureau du Conseil privé doit aussi appuyer le Premier ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales à l'égard des aspects fédéraux-provinciaux des politiques fédérales. Il donne son appui au ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes et au leader du gouvernement au Sénat en ce qui concerne la coordination et la gestion du programme parlementaire du gouvernement, et il fournit des conseils stratégiques liés aux questions parlementaires et électorales. Plus particulièrement, il assume les fonctions suivantes :

- C formuler des orientations pertinentes à long terme en ce qui concerne les affaires fédérales-provinciales et le développement constitutionnel;
- C assurer l'inclusion d'une perspective fédérale-provinciale à l'élaboration des politiques et programmes fédéraux et constituer une source d'information et d'analyses lorsqu'émergent des questions intergouvernementales qui demandent l'établissement d'une politique;
- C promouvoir et faciliter la coopération et la consultation fédérales-provinciales et coordonner les activités fédérales entreprises à la suite d'engagements ou de projets provenant des premiers ministres provinciaux;
- C coordonner la préparation des conférences et des réunions des premiers ministres ainsi que des réunions bilatérales et multilatérales du Premier ministre avec ses homologues provinciaux, et assurer un soutien administratif lors de ces occasions;
- C donner des conseils concernant les affaires autochtones et entretenir des relations efficaces avec les représentants des peuples autochtones, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des ministères fédéraux pour traiter les questions autochtones, y compris les affaires constitutionnelles autochtones.

Le Bureau du Conseil privé appuie également le ministre désigné comme Interlocuteur fédéral auprès de Métis et des Indiens non inscrits.

Bien que les fonctions susmentionnées soient susceptibles de demeurer stables durant la période de référence actuelle, les priorités du Bureau du Conseil privé peuvent être profondément et subitement modifiées par une décision du gouvernement de changer ses priorités, politiques ou orientations pour répondre à des pressions extérieures, ou tout simplement de poursuivre d'autres objectifs politiques.



### *Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé (suite)*

#### **D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes**

<b>Principal engagement en matière de résultats :</b>	<b>Ressources (en milliers de dollars) :</b>
Fournir aux Canadiens et Canadiennes un bon gouvernement en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.	45 057 \$ en 2000-2001 43 294 \$ en 2001-2002 35 940 \$ en 2002-2003
<b>Résultats escomptés :</b> Fournir conseils et soutien au Premier ministre et aux ministres de son portefeuille, c'est-à-dire le vice-premier ministre, le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader du gouvernement au Sénat.	
<b>Activités connexes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>% Étudier les questions sociales, économiques et financières et les questions liées à la sécurité nationale, à la politique étrangère et à la politique de défense, puis conseiller le Premier ministre à cet égard.</li><li>% Collaborer avec les ministères et les organismes fédéraux pour s'assurer que les conseils stratégiques donnés aux ministres tiennent compte des possibilités de consultation et de participation.</li><li>% Fournir des conseils éclairés sur les priorités stratégiques et législatives, ainsi que sur la gestion et la diffusion du programme gouvernemental, notamment pour la préparation des discours du Trône.</li><li>% Fournir, sur la gestion des relations avec les provinces et les territoires, des conseils stratégiques allant dans le sens des priorités fédérales.</li><li>% Évaluer l'impact des initiatives fédérales sur les relations intergouvernementales pour assurer une gestion efficace de la fédération.</li><li>% Faire des suggestions (thèmes, dates) pour d'éventuelles rencontres des premiers ministres.</li><li>% Fournir des conseils éclairés sur les priorités stratégiques concernant les Autochtones, sur la gestion du programme gouvernemental à cet égard et sur les problèmes qui peuvent survenir, en particulier les répercussions sur la Constitution ou sur les relations fédérales-provinciales-autochtones.</li><li>% Préparer le Premier ministre aux rencontres avec les dirigeants de pays étrangers et d'organisations multilatérales.</li><li>% Fournir régulièrement des conseils sur la structure et les modes de fonctionnement du gouvernement.</li><li>% Assurer l'appui de la fonction publique au programme législatif du gouvernement.</li><li>% Assurer, s'il y a lieu, la transition à un nouveau gouvernement; formuler des recommandations sur la composition du Cabinet et de ses comités, sur l'attribution des mandats et des responsabilités des ministres, et sur des changements possibles à l'appareil gouvernemental.</li><li>% Fournir des conseils stratégiques et juridiques sur les questions liées aux élections et aux commissions d'enquête.</li><li>% Tisser des liens avec des organisations externes oeuvrant dans le domaine des politiques, de la recherche ou dans d'autres domaines intéressant le gouvernement.</li></ul>	

### ***Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé (suite)***

#### **D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes**

**Résultats escomptés :**

Assurer l'efficacité du processus décisionnel du Cabinet conformément aux principes du gouvernement responsable et aux directives du Premier ministre.

**Activités connexes :**

- % Gérer le processus décisionnel du Cabinet en faisant en sorte que les dossiers soient soumis à temps au gouvernement et en fournissant des conseils au président du Cabinet et aux présidents des comités du Cabinet (Union sociale, Union économique et Comité spécial du Conseil), de même que pour les réunions spéciales des ministres.
- % Surveiller les progrès accomplis pour la mise en oeuvre des engagements du gouvernement et en informer le Cabinet.
- % Améliorer l'efficacité du processus entourant les comités du Cabinet :
  - ÷ en proposant des sujets de discussion à long terme pour les réunions des comités;
  - ÷ en planifiant au moment approprié des réunions interministérielles sur les questions qui seront étudiées par les comités;
  - ÷ en créant des outils et en élaborant des séances de formation pour aider les ministères à préparer les mémoires au Cabinet, les Résumés de l'étude d'impact de la réglementation et les autres documents de présentation au Cabinet;
  - ÷ en renforçant les liens avec les ministères et les organismes.
- % Fournir des conseils sur l'efficacité et l'utilité du Système de gestion des dépenses.
- % Faciliter une étude opportune par le Cabinet de la réaction canadienne à des crises internationales.
- % Fournir aide et conseils stratégiques aux ministères et aux organismes fédéraux pour leur permettre de respecter les exigences précises de consultation et d'analyse énoncées dans les lignes directrices sur la rédaction des mémoires au Cabinet dans la Directive du Cabinet concernant l'élaboration des lois et dans la Politique de réglementation.

### *Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé (suite)*

#### **D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes**

**Résultats :**

Jouer un rôle de chef de file et coordonner les questions stratégiques, juridiques, législatives et réglementaires importantes au niveau des ministères et des organismes centraux.

**Activités connexes :**

- % Collaborer avec les ministères et les organismes fédéraux pour faire respecter les priorités fédérales énoncées dans le discours du Trône de 1999.
- % Assurer une coordination interministérielle opportune et efficace pour les questions qui seront étudiées par le Cabinet.
- % Assurer une coordination interministérielle pour les questions juridiques, surtout celles qui concernent l'ensemble du gouvernement, et pour les mesures législatives.
- % Coordonner et faciliter l'élaboration de la politique étrangère et de la politique de défense.
- % Fournir des conseils stratégiques aux ministères et aux organismes fédéraux ainsi que coordonner et suivre leurs activités intergouvernementales, notamment les programmes conjoints et les réunions avec les provinces et les territoires, à la lumière des priorités du gouvernement.
- % Conseiller les ministères fédéraux sur la gestion des traités, les accords de règlement des revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale, les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones, les dossiers liés à la politique autochtone et devant être étudiés par le Cabinet, les questions portant sur les droits internationaux des Autochtones et la participation autochtone aux processus intergouvernementaux.
- % Travailler avec les organismes fédéraux pour implanter l'Entente-cadre sur l'union sociale signée par les premiers ministres en février 1999.
- % Collaborer avec les ministères pour faire respecter la politique et les priorités du gouvernement en matière de communications.
- % Pour le plus grand bien des Canadiens et Canadiennes, travailler avec le secteur bénévole, les autres ministères fédéraux et les provinces (consultations et collaboration) à resserrer les liens qui existent entre le gouvernement et le secteur, c'est-à-dire améliorer les échanges avec ce dernier, renforcer ses moyens d'action et rendre plus efficaces les règlements qui s'appliquent à ses activités. (Le gouvernement s'est engagé à conclure un accord avec le secteur bénévole, à souligner l'Année internationale des volontaires 2001 ainsi qu'à mettre en oeuvre une initiative nationale sur le bénévolat.)
- % Travailler avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour soutenir le Forum des fédérations, mis sur pied durant la Conférence internationale sur le fédéralisme tenue à Mont-Tremblant en octobre 1999.
- % Coordonner et conseiller les comités de la haute direction, comme le Comité de coordination des sous-ministres sur les politiques et l'Équipe d'examen des sous-ministres sur la législation et la gouvernance.
- % Jouer un rôle de chef de file en s'assurant que les ministères adhèrent aux objectifs stratégiques généraux et aux objectifs communs en matière de communications.
- % Diriger et appuyer les processus de consultation horizontale.
- % Fournir des conseils et assurer une coordination pour les plans et les stratégies en matière de communications, ainsi que pour les annonces.

### *Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé (suite)*

#### **D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes**

**Résultats escomptés :**

Jouer un rôle de chef de file et coordonner les initiatives de réforme de la fonction publique au niveau des organismes centraux et des ministères.

**Activités connexes :**

- % Présenter au Premier ministre un rapport sur la santé organisationnelle et les orientations futures de la fonction publique.
- % Travailler de concert avec les organismes centraux, les ministères et les groupes professionnels à la réalisation de l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du Trône d'octobre 1999 de mettre l'accent sur le recrutement, le maintien en poste et l'apprentissage permanent, pour faire en sorte que la fonction publique du Canada « demeure forte, représentative, professionnelle, non partisane et capable de fournir aux Canadiens et aux Canadiennes les services de la plus haute qualité à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle ».
- % Conseiller le greffier, en sa qualité de chef de la fonction publique, sur les priorités de gestion, les orientations stratégiques du programme de gestion et les nouveaux dossiers d'intérêt.
- % Seconder le greffier dans la gestion de la fonction publique, notamment dans les dossiers touchant le recrutement, le maintien en poste, l'apprentissage, les programmes de fierté et de reconnaissance, la gestion collective des sous-ministres adjoints, l'harmonisation des valeurs aux défis actuels, les programmes de perfectionnement d'application générale, les groupes professionnels, la promotion du leadership à tous les niveaux, la structure intégrée de rapport et de planification, la fonction de contrôle, le renouvellement des relations de travail, la réforme de la classification, la prestation des services et le cybergouvernement.
- % Veiller à ce que les employés aussi bien que la population soient au courant du programme de gestion de la fonction publique; que les ministères et l'ensemble du gouvernement mettent en oeuvre les mesures nécessaires au renouvellement de la fonction publique; que les priorités communes soient établies de concert avec les organismes centraux.
- % Coordonner les travaux du Comité des hauts fonctionnaires (CHF) et de ses sous-comités sur le recrutement, sur l'apprentissage et sur le maintien de l'effectif, ainsi que l'organisation des petits déjeuners et des retraites des sous-ministres, et leur fournir le soutien administratif nécessaire.
- % Servir de guide concernant les initiatives de renouvellement du groupe des communications, qui portent entre autres sur l'apprentissage, la formation, le perfectionnement professionnel, ainsi que les stratégies de recrutement et de maintien en poste.
- % Servir de guide concernant les initiatives de perfectionnement professionnel, qui prennent la forme notamment de politiques, de projets de recherche ainsi que d'outils de formation générale ou spécialisée, afin que la fonction publique soit mieux à même de mobiliser les Canadiens et les Canadiennes.

## *Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres*

### **A. Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)**

Prévisions de dépenses 1999-2000 *	<b>Dépenses prévues 2000-2001</b>	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
4 889 \$	<b>8 643 \$</b>	8 643 \$	8 643 \$
-- ETP	<b>24 ETP</b>	24 ETP	24 ETP

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Les niveaux de ressources prévus pour ce secteur varient d'une année à l'autre, selon les activités. En 1999-2000, par exemple, seule s'y rattachait la Commission sur les revendications particulières des Indiens, tandis qu'au début de 2000-2001 vient s'y ajouter le Projet de recherche sur les politiques. Comme les commissions d'enquête ne sont pas assujetties à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, les prévisions pour 1999-2000 ne font état d'aucun équivalent temps plein (ETP).

### **B. Objectif du secteur d'activité**

Réunir de l'information et en faire rapport conformément au mandat établi, et exécuter un certain nombre de projets à court terme.

### **C. Description du secteur d'activité**

Le secteur d'activité Commissions d'enquête, groupes de travail et autres se rapporte au financement, au besoin, de commissions d'enquête nommées pour faire des recommandations sur des sujets donnés et de groupes de travail et autres personnes ou organismes qui doivent exercer leurs activités de façon indépendante du Bureau du Conseil privé, tout en recevant tout de même le niveau approprié de services administratifs du Ministère.

En raison de leur caractère indépendant et aux fins de l'administration, les commissions d'enquête établies en vertu de la *Loi sur les enquêtes* font partie du programme du Conseil privé.

Le secteur d'activité Commissions d'enquête et groupes de travail comprend deux sections : la Commission sur les revendications particulières des Indiens et le Projet de recherche sur les politiques, présentées ci-après :

## ***Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres (suite)***

### **C. Description du secteur d'activité**

La *Commission sur les revendications particulières des Indiens* mène en toute impartialité des enquêtes portant sur le rejet d'une revendication particulière par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou sur les conflits pouvant survenir lorsque la Première Nation requérante conteste les critères de compensation que le gouvernement décide d'appliquer lors des négociations. Le gouvernement procède actuellement à l'étude de plus de 600 dossiers.

À la demande des parties, elle peut également offrir des services de médiation. Ses rapports d'enquête ou de médiation, qui font état de ses conclusions et de ses recommandations, sont communiqués à toutes les parties en cause. Elle doit en outre présenter un rapport annuel au gouverneur en conseil, et peut déposer, à sa discrétion, certains rapports spéciaux. Aucun délai n'a été fixé quant à l'exécution des différents aspects de son mandat.

Le *Projet de recherche sur les politiques* remplit divers rôles. Il appuie notamment les réseaux de recherche et les projets qui touchent divers secteurs, diverses disciplines et divers ministères, dépassant ainsi les frontières traditionnelles. Il favorise également la création de partenariats entre les chercheurs du gouvernement et ceux des universités, des groupes de réflexion et d'autres secteurs, au Canada comme à l'étranger, entre autres grâce aux initiatives suivantes : la Conférence nationale (annuelle) de recherche sur les politiques et la remise des Prix pour la recherche sur les politiques au Canada, la nouvelle revue *Isuma* ([www.isuma.net](http://www.isuma.net)), son bulletin d'information *Horizons*, et un site Web où les chercheurs du monde entier peuvent trouver des renseignements sur les politiques ([www.policyresearch.gc.ca](http://www.policyresearch.gc.ca)).

Les chercheurs ont fort bien accueilli les initiatives du Projet visant à jeter des ponts entre eux, à faciliter les échanges et à souligner leurs réalisations. Le travail acharné et la détermination des chercheurs, tant du secteur public que du secteur privé, ont permis de réaliser des progrès considérables en vue d'accroître la collaboration dans la recherche sur les politiques et de trouver des solutions aux problèmes complexes qui attendent le Canada. Il reste encore beaucoup à faire pour pousser plus avant cette collaboration, notamment faciliter le recrutement, le perfectionnement et le maintien en poste des chercheurs et des chefs d'équipe. Le Projet de recherche poursuivra ses efforts afin que nous puissions disposer des connaissances dont nous avons besoin pour relever les défis de demain.

*Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres (suite)*

**D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes**

*Commission sur les revendications particulières des Indiens*

<b>Principaux engagements en matière de résultats :</b> Aider les Premières Nations et le gouvernement à régler les revendications particulières des Indiens.	<b>Ressources (en milliers de dollars) :</b> 5 700 \$ annuellement pour les trois prochaines années.
<b>Résultats escomptés :</b> Répondre efficacement au nombre croissant des demandes d'enquête et de service de médiation présentées à la Commission par les Premières Nations.	
<b>Activités connexes :</b> % Veiller à ce que la Commission dispose des mécanismes dont elle a besoin pour continuer d'offrir des services de haute qualité, en toute impartialité, malgré l'augmentation de sa charge de travail.	
<b>Résultats escomptés :</b> Adopter une démarche communicationnelle proactive afin de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de mieux comprendre les revendications des Premières Nations.	
<b>Activités connexes :</b> % Mettre de l'avant un programme destiné à informer le public des divers éléments d'ordre juridique et historique entourant les revendications. Ce programme s'échelonnera sur les trois prochaines années.	

*Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres (suite)*

**D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes**

*Projet de recherche sur les politiques*

<p><b>Principaux engagements en matière de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>% Établir un programme de recherche transsectorielle à long terme;</li> <li>% Accroître la capacité de recherche;</li> <li>% Resserrer les liens et renforcer le concept de partenariats.</li> </ul>	<p><b>Ressources (en milliers de dollars) :</b></p> <p>2 943 \$ annuellement pour les trois prochaines années.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Établir un programme de recherche transsectorielle à long terme.</p>
<p><b>Résultats escomptés :</b></p> <p>Poursuivre les efforts visant à tenir compte de divers points de vue pour identifier les enjeux et pour combler les lacunes dans les connaissances de façon à favoriser la prise de décisions éclairées.</p> <p><b>Activités connexes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>% Élaborer des projets de recherche horizontale pour étudier les nouveaux éléments en lien avec le programme de travail prospectif que s'est donné le gouvernement du Canada.</li> </ul>

<p>Accroître la capacité de recherche.</p>
<p><b>Résultats escomptés :</b></p> <p>Encourager une plus grande utilisation de la recherche dans l'élaboration des politiques.</p> <p><b>Activités connexes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>% Promouvoir l'intégration de la recherche au processus de planification et d'élaboration des politiques.</li> </ul>
<p><b>Résultats escomptés :</b></p> <p>Accroître et renforcer les moyens d'action des chercheurs au sein du gouvernement.</p> <p><b>Activités connexes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des partenariats dans le but de faciliter le recrutement, le perfectionnement et le maintien en poste au moyen notamment d'affectations, d'échanges et de programmes de formation.</li> </ul>



***Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres (suite)***

**D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes**

***Projet de recherche sur les politiques***

Resserrer les liens et renforcer le concept de partenariats.

**Résultats escomptés :**

Renforcer le dialogue et la collaboration entre les chercheurs.

**Activités connexes :**

- % Offrir aux chercheurs l'occasion de mettre en commun leurs connaissances, organiser des rencontres pour favoriser les échanges et souligner les réalisations. Exemples d'initiatives :
  - ÷ la Conférence nationale de recherche sur les politiques,
  - ÷ la remise des Prix pour la recherche sur les politiques au Canada,
  - ÷ la revue *Isuma*,
  - ÷ *Horizons*, le bulletin d'information du Projet de recherche sur les politiques,
  - ÷ le site Web du Projet de recherche sur les politiques,
  - ÷ les conférences, forums et ateliers régionaux.
- % Poursuivre les efforts visant à favoriser la création ou la continuité de partenariats stratégiques entre les chercheurs du monde entier, et promouvoir le Projet de recherche sur les politiques comme point d'arrimage entre les chercheurs du secteur public et du secteur privé.

## *Secteur d'activité 5 : Services ministériels*

### **A. Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)**

Prévisions de dépenses 1999-2000 *	<b>Dépenses prévues 2000-2001</b>	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
25 991 \$	<b>25 953 \$</b>	26 053 \$	26 153 \$
200 ETP	<b>200 ETP</b>	200 ETP	200 ETP

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

### **B. Objectif du secteur d'activité**

Offrir des services rentables – finances, administration, informatique, gestion de l'information, ressources humaines – à l'appui des opérations et des systèmes du Ministère.

### **C. Description du secteur d'activité**

Le secteur d'activité Services ministériels couvre notamment la prestation de services communs et de services spécialisés. Les services communs – finances, administration, gestion de l'information, informatique, services techniques, gestion des ressources humaines et coordination des demandes soumises en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* – sont fournis à tous les autres secteurs d'activité.

Les services spécialisés comprennent le standard téléphonique du Premier ministre, une unité de correspondance chargée du courrier non politique et non personnel adressé au Premier ministre et aux ministres du portefeuille, ainsi que le soutien technique associé aux événements publics auxquels participe le Premier ministre ainsi que ses déplacements.

Ce secteur couvre en outre certains services administratifs offerts aux commissions d'enquête, aux groupes de travail ainsi qu'aux autres collectifs qui relèvent du portefeuille du Bureau du Conseil privé mais qui s'acquittent de leur mandat indépendamment du Bureau du Conseil privé.

## Secteur d'activité 5 : Services ministériels (suite)

### D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Principal engagement en matière de résultats :	Ressources (en milliers de dollars) :
Fournir aux Canadiens et Canadiennes un bon gouvernement en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.	25 965 \$ en 2000-2001 26 053 \$ en 2001-2002 26 153 \$ en 2002-2003
<p><b>Résultats escomptés :</b> Offrir à nos clients des services efficaces répondant à leurs multiples besoins.</p> <p><b>Activités connexes :</b> % Fournir à nos clients des services spécialisés, en temps opportun, dans les domaines suivants : administration, finances, informatique, gestion de l'information et ressources humaines.</p>	
<p><b>Résultats escomptés :</b> Fournir aux décideurs des renseignements précis, pertinents et complets.</p> <p><b>Activités connexes :</b> % Actualiser et rendre exécutoires la politique de gestion de l'information et le cadre de responsabilisation, et en surveiller l'application. % Installer un nouveau système électronique de gestion de l'information et de gestion des dossiers. % Continuer de répondre en temps opportun aux demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels en s'engageant à respecter les délais et à simplifier le processus.</p>	
<p><b>Résultats escomptés :</b> Recruter et conserver des employés motivés, bien informés et efficaces pour répondre aux besoins du BCP.</p> <p><b>Activités connexes :</b> % Déterminer, de concert avec les gestionnaires et les employés, les priorités organisationnelles et établir un plan d'action pour mettre en oeuvre <i>La Relève</i> et pour donner suite aux sondages auprès des employés du BCP. % Exécuter les grandes initiatives de la fonction publique comme la norme générale de classification, les programmes de recrutement, de maintien en poste et d'apprentissage continu, les programmes axés sur la diversité et l'équité en matière d'emploi ainsi que sur la promotion du leadership.</p>	
<p><b>Résultats escomptés :</b> Mettre en place un système économique pour gérer la correspondance que les Canadiens et les Canadiennes font parvenir au Premier ministre.</p> <p><b>Activités connexes :</b> % Veiller à ce que les systèmes et les ressources nécessaires soient en place pour traiter le grand nombre de lettres envoyées, de plus en plus souvent par voie électronique, au Premier ministre.</p>	

## *Secteur d'activité 5 : Services ministériels (suite)*

### **D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes**

**Résultats escomptés :**

Se doter de l'infrastructure technique et des outils de traitement de l'information nécessaires pour améliorer le processus décisionnel et la fonctionnalité de la nouvelle technologie.

**Activités connexes :**

- % Moderniser l'infrastructure au gré des changements technologiques pour répondre aux nouveaux besoins de la clientèle, tout en veillant à préserver la sécurité de l'information.
- % Améliorer le réseau informatique afin d'avoir accès à des services de télécommunications et d'imagerie sûrs et économiques.
- % Élargir le cadre d'utilisation de la technologie Internet à l'interne (Intranet), avec les partenaires à l'extérieur (Extranets) et toute la population canadienne (Internet).

**Résultats escomptés :**

Mettre en oeuvre la Stratégie d'information financière (SIF) du gouvernement pour améliorer le processus décisionnel et la responsabilisation.

**Activités connexes :**

- % Mettre à niveau les systèmes financiers afin de les rendre conformes à la SIF pour l'année financière 2000-2001.
- % Actualiser les conventions comptables et les processus administratifs et former les employés en vue d'une utilisation totale de la comptabilité d'exercice pour l'année financière 2001-2002.

## IV INITIATIVES HORIZONTALES

À titre de conseiller du Premier ministre et de responsable de la bonne marche de l'appareil décisionnel, le Bureau du Conseil privé intervient dans de nombreux dossiers qui touchent l'ensemble du gouvernement ou qui intéressent de nombreux ministères. Il joue entre autres un rôle de premier plan dans de grandes initiatives horizontales comme :

- T la réforme de la fonction publique;
- T l'Entente-cadre sur l'union sociale;
- T l'initiative sur le secteur bénévole.

(Voir à ce sujet la section "Activités connexes" sous la description des secteurs d'activité du Bureau du Conseil privé.)

## **V RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

La présente section donne un aperçu financier à l'aide de la série de tableaux financiers suivants :

- 1 - Sommaire des paiements de transfert
- 2 - Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles
- 3 - Coût net du programme pour l'année budgétaire

## Tableau financier 1 : Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	<b>Dépenses prévues 2000-2001</b>	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
<b>Subventions</b>				
Secteur d'activité 3 - Bureau du Conseil privé	48	<b>53</b>	53	53
<b>Contributions</b>				
Secteur d'activité 3 - Bureau du Conseil privé	5 044	<b>5 644</b>	4 644	3 094
<b>Autres paiements de transfert</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert</b>	5 092	<b>5 697</b>	4 697	3 147
* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.				

**Tableau financier 2 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles**

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 1999-2000	<b>Recettes prévues 2000-2001</b>	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
<b>Total des recettes disponibles</b>	0	<b>0</b>	0	0
Taxes sur les produits et services	40	<b>50</b>	50	50
Redressement des crédateurs de l'exercice précédent	200	<b>215</b>	215	215
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	30	<b>30</b>	30	30
Vente de textes réglementaires en vertu de la <i>Loi sur les textes réglementaires</i>	2	<b>2</b>	2	2
Recettes provenant d'activités liées à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	3	<b>3</b>	3	3
Divers	225	<b>225</b>	225	225
<b>Total des recettes non disponibles</b>	500	<b>525</b>	525	525
<b>Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles</b>	500 *	<b>525</b>	525	525
* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des recettes disponibles et non disponibles à la fin de l'exercice courant.				



**Tableau financier 3 : Coût net du programme pour l'année budgétaire**

(en milliers de dollars)	<b>Total du Ministère 2000-2001</b>
<b>Dépenses prévues nettes</b>	<b>95 035</b>
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	<b>5 082</b>
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le SCT	<b>2 654</b>
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	<b>25</b>
Traitements et coûts des services juridiques connexes fournis par le ministère de la Justice Canada	<b>76</b>
	<b>7 837</b>
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	<b>525</b>
<b>Coût net du programme pour 2000-2001</b>	<b>102 347 *</b>
* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.	

## VI RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Liste des sites Web du Ministère qui renferment un complément d'information utile:

Premier ministre	<a href="http://pm.gc.ca">http://pm.gc.ca</a>
Ministre Boudria	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/igc">http://www.pco-bcp.gc.ca/igc</a>
Ministre Dion	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/aia">http://www.pco-bcp.gc.ca/aia</a>
Bureau du Conseil privé	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca">http://www.pco-bcp.gc.ca</a>
Commission sur les revendications particulières des Indiens	<a href="http://www.indianclaims.ca">http://www.indianclaims.ca</a>
Discours du Trône	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt">http://www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt</a>
Projet de recherche sur les politiques	<a href="http://policyresearch.gc.ca">http://policyresearch.gc.ca</a>

## INDEX

- B**énévole, secteur, 8, 17, 27
- C**abinet, 5-8, 11-13, 15-17, 25  
Canadiens, Canadiennes, 3, 7-8, 15, 17-18, 21, 25  
Commission,  
  Commission d'enquête, 5-7, 15, 19-24  
  Commission sur les revendications particulières des Indiens, 7, 19-21, 32  
Conseil Privé,  
  Bureau du, 3-8, 10, 13-19, 24, 27  
  Greffier du, 4-7, 18
- D**iscours du Trône, 3, 17-18, 32
- É**tat,  
  Ministre d'État, 12, 14-15  
  Secrétaire d'État, 12
- F**édéral,  
  Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, 13-14  
  Fédéral-provincial-autochtone, 8, 14-15  
Fonction publique, 3, 5, 15, 18-19, 25  
  Chef de la, 5, 18  
  Réforme, Renouvellement, 18, 27
- I**nitiative, 15, 17-18, 20, 23, 25, 27  
Intergouvernemental, 7, 12, 14, 15, 17  
  Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, 6, 12, 14-15
- L**eader,  
  Leader du gouvernement à la Chambre des communes, 6, 12, 14-15  
  Leader du gouvernement au Sénat, 6, 12, 14-15
- L**ois,  
  Loi sur l'accès à l'information, 7, 8, 24, 25, 30  
  Loi Constitutionnelle, 5  
  Loi sur la protection des renseignements personnels, 7, 8, 24, 25, 30  
  Loi sur les enquêtes, 19  
  Loi sur l'emploi dans la fonction publique, 5, 19
- M**andat, 4-5, 7, 15, 19-20, 24  
Ministres, Cabinet des, Premiers, 4-6, 11-17, 24
- P**remières Nations, 21  
Premier ministre, 3, 5-8, 11, 13-16, 18, 24-25, 27, 32  
  Cabinet du, 5-6, 11, 24  
Projet de recherche sur les politiques, 7, 19-20, 22-23, 25, 32
- S**ervices ministériels, 5, 7-8, 10, 24-26
- U**nion économique, 16  
Union sociale, Entente-Cadre sur l', 16, 17, 27
- V**ice-premier ministre, 6, 12, 15